



Échangez vos CESU 2020 contre des CESU 2021 avant le 28 février 2021 inclus !

Connectez-vous sur le site DOMISERVE : <https://www.domiserve.com/echange>

1. Indiquez que vous bénéficiez de titres CESU (chèques ou compte).
2. Déclarez vos numéros de chèques ou sélectionnez le numéro de compte concerné.

Choisissez le type de CESU que vous souhaitez recevoir : titre ou compte.



Vos CESU seront livrés à votre domicile pour la version chéquier ou votre compte CESU sera alimenté en conséquence.

En savoir +

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/petite-enfance/12-les-cheques-emploi-service-universel>

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/